

## CONDITIONS GÉNÉRALES SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉES

### Article 1 : AUTONOMIE

Des conditions particulières s'appliquent aux séjours pour personnes de très bonne autonomie : cf article 15

Les différents séjours s'adressent à toute personne majeure, déficiente mentale sans trouble de comportement, n'ayant pas de problème de motricité, sous réserve de compatibilité avec la vie collective.

L'évaluation de l'autonomie du vacancier est primordiale pour une meilleure orientation du séjour. Nos séjours s'adressent à des personnes de très bonne, bonne et moyenne autonomie, travailleurs en ESAT, Entreprise Adaptée ou résidents en foyer occupationnel et foyer de vie (un animateur pour 9 personnes).

Le choix du séjour doit se faire en fonction des aptitudes physiques, intellectuelles, mais aussi des capacités à partager la vie de groupe. En cas d'incompatibilité évidente avant ou pendant le séjour, tout sera mis en œuvre pour proposer de nouvelles activités suivant le niveau d'autonomie, tout en informant l'établissement d'accueil ou le responsable légal.

Cependant, en cas d'impossibilité de prise en charge dans ces conditions (notamment le taux d'encadrement), le centre se réserve le droit d'interrompre le séjour d'un vacancier ; dans ce cas, aucun remboursement ne saurait être consenti.

### Article 2 : NOS TARIFS COMPRENNENT :

- L'hébergement, la restauration, les activités, les sorties, l'encadrement adapté, le transport interne et l'entretien du linge,
- les pilluliers sécurisés hebdomadaires qui vous seront fournis par voie postale lors de votre procédure d'inscription,
- la gestion de l'argent de poche,
- les transports durant les séjours,
- la veille et surveillance de nuit.

### Article 3 : NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS :

- les dégâts matériels volontaires,
- les soins particuliers permanents,
- les actes médicaux prescrits durant le séjour résultants d'un manque de médicaments (renouvellement d'ordonnance) sont à la charge du vacancier,
- les transports (arrivée et départ) entre le Bol Vert et la gare de Fourmies : forfait de 10 € ,
- les régimes alimentaires prescrits par un médecin et nécessitant des préparations spécifiques (20 € par semaine),
- le déjeuner du jour de départ,
- la prise en charge au-delà de l'heure de départ indiquée sur les documents de voyage (facturée 15€ l'heure) ainsi que les repas supplémentaires éventuels (facturés 13.50 € le repas et 9.30 € le pique nique).

### Article 4 : INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

Tel. 03.27.60.84.84 ou [contact@bolvert.com](mailto:contact@bolvert.com) pour demander un dossier.

Renvoyer la demande d'inscription avec les pièces jointes et complétées :

- Fiche d'inscription
- Les fiches de renseignement 1 et 2
- Le document de voyage
- Chèque d'arrhes (30% du montant du séjour)

Après validation du dossier et de l'inscription par notre équipe, vous recevrez la pochette de voyage des séjours. Les arrhes sont alors encaissées (en cas de non validation, nous retournons votre chèque d'arrhes).

La date limite des inscriptions est 1 mois avant la date de début des séjours.

Le solde est à régler à réception de la facture. Les inscriptions acceptées dans le mois précédant le début du séjour doivent être accompagnées du montant intégral du séjour. Seules les demandes, modifications, renseignements ou informations supplémentaires formulés par écrit pourront être considérés par nos services ; en aucun cas les formulations verbales directes ou téléphoniques ne seront retenues.

### Article 5 : POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Des aides financières en faveur des personnes en situation de handicap sont possibles, selon leurs ressources :

- L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) dans le cadre du dispositif «Aide aux projets vacances» ;
- La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) peut apporter une aide au titre de la prestation de compensation du handicap dont le montant peut être de 1800€ sur 3 ans ;
- La caisse d'allocations familiales (CAF) et la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ;
- Le centre communal d'action sociale (CCAS) peut être sollicité par l'intermédiaire d'une assistante sociale.

### Article 6 : DOSSIER D'INSCRIPTION ET DOSSIER MÉDICAL

Les dossiers doivent être remplis intégralement le plus précisément possible et nous être retournés 15 jours après l'inscription. Les dossiers doivent être complets accompagnés de toutes les pièces demandées. Les horaires SNCF doivent impérativement être renseignés expressément dans le document de voyage.

### Article 7 : ANNULATION

Pour être considérée, elle doit être communiquée par courrier avec AR.

Pour toute annulation seront retenus :

- le montant des arrhes avant 30 jours de la date du début du séjour,
  - dans les 30 jours avant la date du séjour : 100 % du prix total par personne.
- En cas d'hospitalisation, les arrhes seront remboursées sur justificatif.

### Article 8 : LE LINGE

Le linge doit être impérativement identifié au nom du vacancier (nominette cousue). Le Bol Vert décline toute responsabilité en cas de perte du linge ou de problèmes liés au lavage. Le linge doit être en quantité suffisante (trousseau pour 1 semaine au minimum). Une lessive est prévue systématiquement pour les séjours de deux semaines.

### Article 9 : L'ARGENT DE POCHE

Les loisirs et activités sont compris dans le prix du séjour. L'argent de poche, cependant nécessaire pour les petits achats personnels, peut être géré par chaque vacancier. Dans le cas contraire, la somme sera remise au responsable du séjour et mise au coffre dans une enveloppe avec mention du nom et du montant remis. Une somme de 30 € par semaine semble suffisante.

### Article 10 : MÉDICAMENTS

les médicaments seront déposés à l'infirmerie à votre arrivée dans les pilluliers hebdomadaires sécurisés (fournis par le Bol Vert lors de votre inscription), préparés par un pharmacien avant l'arrivée, avec une photocopie de l'ordonnance récente indiquant les prescriptions et posologie ainsi que la CARTE VITALE. La quantité de médicaments devra être suffisante pour toute la durée du séjour. Pour les soins en cours de séjour, le responsable sollicitera l'intervention d'un médecin. Le Bol Vert avancera si besoin les frais ainsi que les médicaments ; les feuilles de maladie vous seront adressées après le séjour avec la facture correspondante.

Pour les soins nécessitant l'intervention d'infirmiers libéraux pendant le séjour, des prescriptions médicales sont exigées.

### Article 11 : RESPONSABILITÉS

Le Bol Vert décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (appareil photo, radio, bijou, etc...) qui n'auraient pas été confiés pour être placés au coffre.

En cas de détérioration volontaire, le montant des dégâts occasionnés sera facturé. Le Bol Vert se réserve le droit d'interrompre le séjour du vacancier dont le comportement trouble le bon déroulement du séjour ou place le vacancier ou son entourage en danger. Dans ce cas, aucun remboursement ne saurait être consenti.

### Article 12 : CONDITIONS PARTICULIÈRES

Nous vous informons que l'organisation de nos séjours de vacances adaptées n'est pas prévue pour accueillir les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou ayant des problèmes de motricité et de vue importants. De même, nous ne pouvons recevoir les personnes recevant un traitement d'oxygénothérapie, des personnes souffrant d'épilepsie non stabilisée, d'une cardiopathie sévère invalidante, d'un diabète insulino dépendant non équilibré, d'insuffisance respiratoire sévère (apnée du sommeil), de problèmes de fausses routes à répétition, d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale récentes. Par ailleurs, dans le cas où un vacancier présenterait des symptômes de maladie contagieuse cutanée (gale par exemple) contractée avant son arrivée, son séjour serait interrompu sans indemnité. Le Bol Vert pourra refuser un vacancier à son arrivée en cas de non respect de ces indications.

Aucun régime alimentaire ne sera mis en œuvre sans prescription médicale détaillée (voir article 3).

Certaines activités de nos séjours peuvent être déconseillées en fonction de vos aptitudes physiques, nous vous invitons à le préciser sur le dossier médical.

Nous ne pouvons pas accueillir de personnes mineures, même sous la responsabilité de leurs parents.

L'admission de couples est possible mais doit nous être signalée dès l'inscription (indication dans la fiche d'inscription).

### Article 13 : COMMUNICATIONS

Les vacanciers munis de téléphone portable devront veiller à respecter les instants de vie collective (les repas, les temps de repos, les soirées thématiques).

Durant le séjour, si vous désirez avoir des nouvelles d'un ou plusieurs vacanciers, n'hésitez pas à joindre le Bol Vert au 03 27 60 84 84. Toute enveloppe timbrée d'avance devra être remise au responsable du séjour dès son arrivée.

### Article 14 : ACTIVITÉS

Tous nos séjours comprennent des activités de loisirs. Sans le justificatif de contre-indication médicale, la responsabilité du Bol Vert ne saurait être engagée quant à la participation du vacancier à ces activités.

### Article 15 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DES SÉJOURS À LA CARTE POUR PERSONNES DE TRÈS BONNE AUTONOMIE

Le vacancier doit gérer lui-même son traitement médical.

La présence d'un guide varie de 2 à 7 heures/jour, hors temps d'animation. Le vacancier gère lui-même les temps de repas, toilette, sommeil et les temps libres.

**L'inscription vaut acceptation pleine et entière des conditions.**

Les images et programme présents dans ce catalogue ne sont pas contractuels.



[www.bolvert.com](http://www.bolvert.com)

Bol Vert - Rue Clavon-Collignon - BP 16 - 59132 Trélon

Tél. : 03 27 60 84 84 - Fax : 03 27 60 84 85 - [contact@bolvert.com](mailto:contact@bolvert.com)

SIRET : 78385408600049 - APE : 85-3H - Centre de Formation : 31590325659 - DRJSCS : 596011004

Agrément séjours de vacances adaptées - Répertoire départemental Éducation Nationale



# BolVert

## SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉES

**Printemps - été 2015**

du samedi 4 avril au lundi 6 avril

du samedi 25 juillet au samedi 22 août



### Les vacances adaptées au Bol Vert

Depuis plus de 25 années, le Bol Vert propose aux adultes en situation de handicap léger ou moyen, vivant en établissement ou en famille, des séjours de vacances adaptées à leurs niveaux d'autonomie.

[www.bolvert.com](http://www.bolvert.com)

Bol Vert - Rue Clavon-Collignon - BP 16 - 59132 Trélon

Tél. : 03 27 60 84 84 - Fax : 03 27 60 84 85 - [contact@bolvert.com](mailto:contact@bolvert.com)



ESAT - Établissement et Services d'Aide par le Travail  
géré par l'Association la Maison des Enfants

## L'INSCRIPTION

### Modalités et conditions de participation à nos séjours

#### Modalités

Envoyer le dossier d'inscription joint avec les pièces suivantes :

- les fiches de renseignement 1 et 2
- chèque d'arrhes (30% du montant du séjour),
- attestation de sécurité sociale, copie de l'ordonnance de traitement médical, copie de la carte de mutuelle, photographie d'identité (cf. dossier d'inscription).

Après validation par notre équipe médicale, nous vous fournirons la pochette de voyage du séjour comprenant notamment les piluliers sécurisés. Les arrhes sont alors encaissées (*en cas de non validation, nous vous renvoyons votre chèque d'arrhes*).

La date limite des inscriptions pour les séjours d'été est le 25 juin 2015; le 4 mars 2015 pour le week-end de Pâques.

Le solde est à régler à réception de la facture. Les inscriptions acceptées dans le mois précédant le début du séjour doivent être accompagnées du montant intégral du séjour. Vous pouvez régler partiellement ou totalement le séjour par Chèques Vacances, cependant, une fois votre facture réglée, il n'est plus possible de changer pour un règlement en Chèques Vacances.

## L'AUTONOMIE

### Déterminez le séjour qui vous convient entre 3 niveaux d'autonomie.

#### Moyenne autonomie

La personne a besoin d'un accompagnement et d'un suivi régulier dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, repas et gestion de l'argent de poche). Pour un bon déroulement des activités et pour sa sécurité, le vacancier sera accompagné. De même, il est nécessaire de l'aider à se repérer et d'encourager sa participation durant les activités.

La moyenne autonomie s'adresse à des vacanciers vivant généralement en foyer d'hébergement ou en famille et travaillant en ESAT.

#### Bonne autonomie

La personne prend correctement en charge sa vie quotidienne (toilette, habillement et repas).

La participation à certaines activités nécessitera un accompagnement alors que d'autres se feront de manière autonome, une fois les repères posés. La personne gère son argent de poche, se repère dans l'espace et dans le temps. L'accompagnement se fera donc ponctuellement, à la demande de la personne. La bonne autonomie s'adresse typiquement à des personnes travaillant en ESAT.

#### Très bonne autonomie

La personne n'a pas besoin d'un encadrement pour la vie quotidienne. Elle peut avoir un traitement médical très léger auto géré. La personne a une bonne forme physique et n'a aucun trouble du comportement. Elle est dynamique, sociable et motivée pour participer aux activités (personne ayant la capacité de vivre seule chez elle, en maison ou en appartement).

Des séjours sont proposés pour des personnes de très bonne autonomie qui veulent gérer leurs vacances au plus proche de leurs souhaits. Les vacanciers choisissent alors les activités auxquelles ils souhaitent participer en complète autonomie ou accompagnés d'un guide du lundi au samedi.



Le choix du séjour guidé par l'autonomie est d'une extrême importance. Il conditionne la réussite des vacances et le confort du vacancier. Il doit se faire en fonction des aptitudes physiques, intellectuelles, mais aussi des capacités à partager la vie de groupe.



#### Gîte Bleu

Chambres de 2 à 4 lits.  
Chaque chambre est équipée d'une douche, d'un lavabo et d'un WC.  
Capacité d'accueil : 29 personnes



#### Appartements familiaux

3 chambres de 2 lits par appartement, douche, WC et sanitaire à chaque niveau, téléviseur dans le salon.  
Capacité d'accueil : 34 personnes  
Possibilité d'accueil de couple (sans enfant)



#### Hôtel des Verriers

Chambre de 1 à 2 lits, individuelle ou double, possible pour les couples. Chaque chambre est équipée d'une douche, d'un lavabo, d'un WC et d'un téléviseur.  
Capacité d'accueil : 20 personnes



## WEEK-END DE PÂQUES ET VACANCES D'ÉTÉ

Ces séjours offrent l'attrait de la campagne avec un accès direct à la petite ville de Trélon. Le Bol Vert est un site sécurisé où tout est centralisé. Les vacanciers ont donc accès aux services et aux activités très facilement. Un cadre rassurant pour profiter pleinement de ses vacances !

Les couples sont les bienvenus en studette et à l'hôtel. La demande doit être précisée au moment de l'inscription.

## RESTAURATION

### Séjours en pension complète

Les petits-déjeuners sont pris dans le gîte, les déjeuners et dîners sont pris au restaurant « La Forge ».



Soirées video et tv en auditorium



### Les activités

La liste des activités n'est pas exhaustive. Les disponibilités des activités sont assujetties aux conditions météorologiques et aux plannings des partenaires.

Nous proposons chaque semaine, des dégustations et repas thématiques, des marchés du terroir, des brocantes, des séances cinéma, des soirées dansantes, des concerts...

**Bien entendu les activités du Bol Vert seront également proposées :** piscine hôtelière, animations nature, badminton, squash, ping-pong, mini-golf, balades dans le parc du Bol Vert, découverte de la ferme pédagogique... mais aussi et surtout des moments de détente et de ressourcement.

- Parc arboré
- Spectacles in-situ
- 4 salles d'activités
- Zone aquatique : piscine, jacuzzi, sauna, aquabike
- Salle omnisports
- Tir à l'arc couvert
- Salle de squash
- Ferme pédagogique
- Soins aux animaux
- Équitation, hippologie
- Sorties, rencontres et visites locales
- Visite de l'ESAT, ateliers et boutique du terroir (possibilité d'achats)
- Soirées dansantes et animées
- Soirées vidéo-projection et TV



Une approche adaptée du cheval

## TARIFS PRINTEMPS - ÉTÉ 2015

### Week-end de Pâques :

du samedi 4 avril à 14h au lundi 6 avril à 15h

2 nuits et 3 jours : 385 €

### Séjours d'été :

du samedi 25 juillet au samedi 22 août

Arrivée le samedi à 14h, départ le samedi à 10h

Séjour de 7 nuits et 8 jours = 875 €

La semaine supplémentaire = 835 €



Une piscine aux dimensions appropriées